

MINISTERE DE LA SANTE

.....

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....

Travail – Justice – Solidarité

ARRETE A/2021/..... MS/SGG

057

Portant Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) du vaccin

SPUTNIK V des LABORATOIRES THE GAMALEYA NATIONAL CENTER

Le MINISTRE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi L/2018/024/AN du 20 juin 2018, relative aux Médicaments, Produits de Santé et à l'Exercice de la Profession de Pharmacien en République de Guinée ;

Vu le Décret D/2018/111/PRG/SGG du 13 juillet 2018, portant promulgation de la Loi L/2018/024/AN, relative aux Médicaments, Produits de Santé et à l'Exercice de la Profession de Pharmacien ;

Vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant structure du Gouvernement,

Vu le Décret D/2021/017/PRG/SGG du 19 janvier 2021, portant Composition partielle du Gouvernement;

Vu le Décret D/2018/168/PRG/SGG du 16 août 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Santé;

ARRETE

Article 1 : L'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) est accordée au vaccin

SPUTNIK V des LABORATOIRES THE GAMALEYA NATIONAL CENTER

N°	DESIGNATION	PGHT	N° ATU
1	SPUTNIK V (Gam-COVID-Vac, vaccin combiné vectorisé pour la prophylaxie de l'infection coronavirale provoquée par le virus SARS-CoV-2)	0	02

Article 2 : La durée de validité de l'autorisation temporaire d'utilisation octroyée est de 1 an renouvelable à compter de la date de signature.

Article 3 : La Direction Nationale de la Pharmacie et du Médicament est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

27 JAN. 2021

Conakry, le.....2021

Ampliations :

SGG.....1

CAB/MS.....1

IGS..... 1

DNPM.....1

CNAMM.....1

CNOPG.....1

INTERESSE.....1/7



Le Médecin Général Dr Rémy LAMAH

Grand Officier de l'Ordre National du Mérite
de la République Française